

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol- La lande du Maine- Saint Pierre la cour.

De : CADIC gaelle <

Date : 06/12/2021 20:59

Pour : "pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

A l'attention de Mr Le Commissaire enquêteur

Monsieur,

En tant qu'amie d'habitants de la zone impactée par le projet suscité en objet, je me permets de vous contacter afin de me faire part de ma surprise quant à l'absence de concertation de ce projet avec les habitants.

A minima, ce type de projets à caractère environnemental devrait prendre en compte la dimension humaine pour pouvoir s'établir. Le cadre de vie des habitants sera dégradé pour 30 à 40 ans, alors qu'ils ont fait le choix de venir vivre à la campagne.

Les impacts négatifs sont nombreux : la santé, la valeur immobilière, le cadre visuel, l'éblouissement, la faune, les risques engendrés par l'ancrage sur ce type de terrain (pluies, vents, coulées, déstabilisation même de la structure du merlon).

Quels sont les points positifs pour les habitants de Bréal ?

La doctrine conseillée aux porteurs de projet est d'éviter, de réduire, de compenser. Dans ce projet, où est l'évitement, la réduction, ou la compensation dans ce cas précis? La plantation de quelques arbres ne peut en aucun cas compenser l'impact visuel que ce type de projet aura.

Ces éléments m'amènent à penser que le fondement même de ce projet n'est pas respectueux de l'environnement.

Lafarge fait partie des plus gros pollueurs de France et gagnerait plus à planter des arbres sur ce genre de terrains (comme cela a d'ailleurs été fait sur les autres merlons) plutôt que de provoquer ces réactions chez les habitants.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations.

Cordialement.

Madame CADIC